Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20260429-D_2026_04_27_06-DE

N°2026.04.27*06

COMMUNE DE BERHET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 14/04/2026
Nombre en exercice : 11
Nombre Présents : 10
Nombre de suffrages : 11
Dont Nombre de procuration : 01

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du Lundi 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept du mois d'Avril à 19 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Berhet, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de Madame Laurence BENECH, Maire.

Présents : BENECH Laurence ; CHAPELAIN Yvon ; TURUBAN Aurélie ; STEPHAN Pierre ; LOAS Sylvie ; DROUMAGUET Pierre-Marie ; RIBAUT Laëtitia ; RONCIERE Céline ; SOYEUX Émilie ; LEGRAS Olivier
Absent excusé : OLLIVIER Guirec a remis un pouvoir à Mme BENECH
Absent :
Secrétaire de séance : SOYEUX Émilie

Objet : Finances – Vote des taux d'imposition 2026

Mme Le maire indique que le budget a pu être équilibré sans modification des taux d'imposition. Mais elle tient à souligner que la baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat, de manière récurrente tous les ans, pourrait impacter ce fragile équilibre.

Pour 2026, elle propose de légèrement augmenter les taux qui n'ont pas été revus depuis plus de 10 ans.

Elle rappelle que seule la Taxe Habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue depuis le 1er janvier 2023.

Libellé	Taux 2025	Proposition 2026 2%	Proposition 2026 4%	Proposition 2026 6%
Taxe habitation	15,12%	16,42 %	16,42 %	16,42 %
Taxe foncière bâti	39,86%	40,66 %	41,45 %	42,25 %
Taxe Foncière Non Bâti	75,06%	76,56 %	78,05 %	79,56 %
Variation de produit fiscal		2 030,00 €	3 649,00 €	5 287,00 €

Elle demande au Conseil de délibérer et de choisir le taux le plus adéquat :

Augmentation de 2% : 1 Voix POUR

Augmentation de 4% : 10 Voix POUR

Augmentation de 6% : 0 Voix POUR

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20260429-D_2026_04_27_06-DE

Après délibération le Conseil Municipal, avec 10 voix pour,

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2026 comme suit :

- Taxe foncière Bâti = 41,45%
- Taxe Foncière Non-Bâti = 78,05%
- Taxe habitation = 16,42%

AUTORISE Mme Le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision et d'en informer les services de l'Etat et le SGC de Lannion.

La secrétaire de séance,
Émilie SOYEUX

MAIRIE de BERHET
Côtes D'Armor

Le Maire,
Laurence BENECH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.